

CN Oct 80

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE MAUROY, DEPUTE - MAIRE, DEVANT LE

CONSEIL MUNICIPAL

---

Objet : Nouvel organigramme des services municipaux.

Après avoir rappelé aux membres du Conseil Municipal, par la lecture de la lettre que j'ai adressée à Monsieur Michel DELEBARRE, le 4 Juillet dernier, les principaux objectifs que j'ai souhaité voir traduits dans le nouvel organigramme des services municipaux de LILLE, je vais m'attacher maintenant à préciser le cadre et les grandes lignes de celui-ci.

La procédure qui sera suivie pour l'élaboration détaillée de l'organigramme

En effet, il n'est ni possible, ni souhaitable de proposer aujourd'hui au Conseil Municipal un organigramme détaillé précisant la répartition des quelques 3 000 fonctionnaires municipaux, après avoir établi la définition de l'ensemble des tâches de chacun et, jusqu'au moindre détail, articulé l'ensemble des bureaux.

La mise au point de l'organigramme sera le fruit d'une élaboration progressive-qui devrait nous tenir jusqu'en Janvier 1981-et concertée, à laquelle seront associés les membres du Conseil Municipal, les Directeurs et responsables de services, les représentants des organisations syndicales.

Service par service les détails de l'organigramme seront précisés et, à chacune des réunions du Conseil Municipal qui se tiendront d'ici Janvier, l'organisation d'un ensemble de services sera portée à la connaissance du Conseil Municipal tandis que lui seront proposées les délibérations relatives à la mise en application des dispositions retenues.

### Principales lignes de l'organigramme

#### 1. Le Secrétariat Général

Comme je l'avais indiqué dans mon courrier du mois de Juillet, j'ai demandé à Monsieur Michel DELEBARRE de veiller à ce que l'organigramme permette une réelle décentralisation sur l'ensemble des cadres municipaux et, au premier chef, sur les secrétaires généraux adjoints, Messieurs CAILLAUX et DEROEUX.

#### Responsabilité des Secrétaires Général Adjoint.

- C'est ainsi, qu'auprès du Secrétaire Général, les responsabilités s'établissent comme suit :
  - Monsieur Régis CAILLAUX aura, en tant que Secrétaire Général Adjoint, la responsabilité des services techniques,
  - et Monsieur Pierre DEROEUX, en tant que Secrétaire Général Adjoint, aura la responsabilité de l'ensemble des services administratifs relatifs aux questions familiales et sociales, à l'Animation, et au fonctionnement de l'ensemble des équipements culturels, sportifs et d'enseignement.
- Compte-tenu de l'importance de plus en plus grande qu'il nous faut attacher au fonctionnement des services à la mise en oeuvre de grands dossiers tels que le "Nouveau Siècle" ou l'aménagement de l'ensemble des abords de la Citadelle qui sera l'un des grands projets des 10 ou 15 prochaines années pour la ville de Lille,

Inspection  
des  
services

j'ai demandé à ce que l'organigramme fasse état de la mise en place d'une inspection générale des services qui, directement rattachée au Maire et au Secrétaire Général, aura pour fonction de traiter des dossiers qui lui seront directement confiés.

Afin de remplir cette tâche qui ne pourra concerner que des fonctionnaires ayant une claire expérience du fonctionnement des services municipaux, j'ai demandé à Monsieur Jacques MARQUE, Directeur Général des Services Techniques, d'accepter ce poste auquel j'ai voulu donner en faisant ce choix la dimension exacte correspondant à la haute image que je souhaite donner à cette responsabilité.

- Si l'ensemble des services s'organiseront autour du Secrétaire Général et des Secrétaires Généraux Adjointes selon des modalités que je vais préciser, je voudrais tout de suite traiter des services qui seront directement rattachés au Secrétariat Général.

- Secrétariat  
Général de la  
Ville  
d'HELLEMES
- Outre le Secrétariat Général de la Ville d'HELLEMES dont Monsieur CLERMONT assume la responsabilité et qui aura à rendre compte directement au Secrétaire Général, les services municipaux d'HELLEMES faisant, dans le cadre de l'examen de l'organigramme, l'objet d'une attention particulière, les services rattachés au Secrétariat Général seront de deux ordres :

.. ceux qui seront rattachés au Maire et au Secrétaire Général ;

.. et ceux qui seront rattachés au Secrétariat Général.

- Services rattachés  
au Maire et au  
Secrétaire Général
- Seront rattachés au Maire et au Secrétariat Général :

.. le Service de l'Information et des Relations Publiques composé d'une partie des personnels qui appartenaient à la Délégation Générale au Développement, laquelle est supprimée, les fonctions remplies par celle-ci étant réparties entre deux services : le service de l'Information et des relations publiques aura dans sa compétence en particulier les problèmes d'imprimerie.

.. La Police Municipale ;

- .. Le Service d'urgence et de sécurité, création nouvelle qui aura pour fonction d'être en quelque sorte la "vigie" permanente de la Ville, se rendant sur place à chaque fois qu'un événement se produit sur le Territoire Lillois (incendie, accident,...), capable de déterminer, en liaison avec la hiérarchie municipale, les moyens municipaux qu'il convient de mobiliser en fonction du problème...

Le service aura également à suivre attentivement les questions relatives aux nomades.

Compte-tenu des spécificités de cette tâche, j'ai demandé à Monsieur CANDELA, responsable du G. E. D. A. L., de bien vouloir assumer la Direction de ce service.

Services rattachés  
au Secrétariat Général

- Seront rattachés au Secrétariat Général :

- .. le service du Secrétariat Général qui, animé par Madame BARBIER a la lourde tâche d'assurer la préparation et le suivi des réunions du Conseil de Municipalité et du Conseil Municipal.

- .. le service Planification - Développement. Service nouveau qui reprendra les secondes fonctions qu'assumait la Délégation Générale au Développement.  
Le service aura à promouvoir dans la gestion de la ville un effort permanent de planification et d'amélioration des méthodes de traitement des dossiers. Il assurera en outre la mise en oeuvre d'un tableau de bord statistique des principales fonctions municipales.

Par ailleurs, ce service continuera à être chargé du suivi des dossiers relatifs au développement économique de la ville.

- .. le service des Mairies de Quartier

Afin de bien marquer l'importance grandissante du rôle des Mairies de Quartier dans l'organisation des services municipaux et la volonté de la Municipalité de poursuivre l'action de décentralisation, les effectifs des personnels affectés aux Mairies de Quartier seront renforcés tandis que sera créé, auprès du Secrétariat Général, un Service des Mairies de Quartier

Ce service assurera la coordination des questions relatives aux Mairies des Quartiers et veillera, au sein des services municipaux, au suivi des délibérations des Conseils de Quartier.

.. Enfin, le garage de l'Administration Municipale demeurera, comme cela était le cas précédemment, sous l'autorité du Secrétaire Général.

~~Monsieur Pierre BROUARD, Secrétaire Général de la Ville de Lille,~~  
~~Monsieur Pierre BROUARD aura pris la responsabilité :~~

- . la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales,
- . la Direction de l'Animation,
- . et la Direction Générale des Affaires Sportives, Culturelles et de l'Enseignement.

. La Direction des Affaires Sanitaires et Sociales confiée à Madame ROTSAERT, agira essentiellement dans quatre domaines :  
+ celui des personnes âgées, cette priorité de l'action municipale étant réaffirmée par la création d'un Service des Personnes âgées ;

+ celui de l'action familiale et sociale ;  
+ celui de l'aide locale, conformément aux dispositions récemment adoptées par le Conseil Municipal en faveur d'un retour dans la compétence municipale de l'aide locale jusqu'à présent confiée au B. A. S.

Cette aide locale devant faire d'ailleurs l'objet d'une décentralisation dans les quartiers.

+ enfin, la Direction de Madame ROTSAERT gardera la responsabilité du Bureau d'Hygiène.

. Une Direction de l'Animation, confiée à Monsieur LEBRUN est créée regroupant :

les Fêtes et Cérémonies, d'une part,

et, d'autre part, les questions d'animation et de jeunesse.

Cette direction se trouve placée dans une position particulière dans la mesure où son action ne se place pas dans le seul cadre de services propres, mais a essentiellement à être mise en oeuvre dans le cadre de l'ensemble des équipements collectifs de la Ville de Lille.

Direction des Affaires  
Sanitaires et Sociales

Direction de l'animation



. C'est la raison pour laquelle, Monsieur DEROEUX, en tant que S. G. A. a également dans sa responsabilité les tâches qui seront remplies dans le cadre de la Direction Générale des Affaires Sportives, Culturelles et de l'Enseignement, confiée à Monsieur BACQUART, Directeur Général.

Trois services ou bureaux composeront cette Direction Générale :

- + le Service des Sports ;
- + le Service de l'Action Culturelle ;
- + et le Bureau de l'Enseignement, lequel, pour des raisons de cohérence dans la gestion des équipements collectifs de Lille, ne sera plus confondu avec la Caisse des Ecoles.

Cette distinction aura également pour objet de permettre aux responsables de la Caisse des Ecoles de se consacrer totalement aux problèmes posés par l'évolution devenue indispensable de la restauration scolaire d'une part, et, d'autre part, au développement de l'ensemble des activités para-scolaires.

- .. Deux Directions Générales seront rattachées au Secrétaire Général et verront leurs compétences et leurs responsabilités étendues, conformément à la volonté manifestée de renforcer la décentralisation dans la gestion des services municipaux.

Il s'agit :

de la Direction Générale du Personnel et de l'Administration Générale

et de la Direction Générale des Finances, de l'Informatique, des Achats et des Affaires Juridiques.

. La Direction Générale du Personnel et de l'Administration Générale confiée à Monsieur LESCHAEVE, Directeur Général, aura trois domaines de compétences :

- + Pour la gestion des questions relatives au personnel, cette Direction Générale s'appuiera :

= sur le Bureau de la Gestion du personnel et de la formation  
Contrairement à la situation antérieure, un seul bureau suivra dorénavant la totalité de la carrière du personnel communal et, c'est ce même bureau qui sera responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un véritable "plan de formation" du personnel communal, plan que nous établirons dans le cadre d'une négociation avec le C. F. P. C.

Direction des Affaires  
Sportives, Culturelles  
et de l'Enseignement

Direction Générale du  
Personnel et de l'Adminis-  
tration Générale

= A côté de ce bureau, un chef de service administratif aura la responsabilité d'un service regroupant :

. le bureau des traitements et de l'action sociale relative au personnel communal. Ces tâches devant, progressivement, faire l'objet d'une mise sur informatique.

+ le Bureau des oeuvres sociales. Répondant ainsi à une revendication des organisations syndicales, un bureau spécifiquement chargé de la gestion des oeuvres sociales (C.O.S.) est créé.

+ Le Bureau de prestation de service. Ce nouveau bureau qui rassemblera les coursiers, le service de dactylographie et aura la responsabilité des intermittents fonctionnera comme un outil de prestation de service à l'égard des services municipaux momentanément privés de personnel du fait de maladie.

+ Dans le même esprit, la Documentation administrative qui doit être de plus en plus un outil à la disposition de l'ensemble des services municipaux est rattachée à cet ensemble de bureaux.

Le Directeur Général du personnel et de l'Administration Générale coordonnera également les activités de la Direction de l'Administration Générale dont le Directeur est Monsieur HOUZE.

Direction de  
l'Administration  
Générale

Si celle-ci s'est vue retirer de sa compétence les "Mairies Annexes", érigées en service distinct, la Direction de l'Administration Générale devient un ensemble cohérent regroupant :

- les Affaires Générales au sens classique du terme ;
- les archives ;
- les élections ;
- l'état civil et les cimetières (cette dernière compétence était jusqu'à présent rattachée à la Direction des Affaires Sociales).

Ce regroupement de services dans le cadre de la Direction de l'Administration Générale permet la mise en place d'une Direction qui assurera un suivi plus large des habitants de LILLE et permet de rassembler au sein de la Direction Générale des Personnels et de l'Administration Générale les principaux services qui, dans les prochaines années, feront de plus en plus l'objet d'un traitement informatique.

La Direction Générale des Finances, de l'informatique, des achats et des affaires juridiques sera la seconde Direction Générale rattachée au Secrétaire Général. Monsieur FLOTIN en est le Directeur Général.

Direction Générale  
des Finances, de  
l'informatique, des  
achats et des  
affaires juridiques

- Sur le plan des Finances, l'organisation de cette Direction Générale reprend les fonctions qui étaient auparavant assumées par cinq bureaux dans le cadre de trois services :
  - Un service des affaires budgétaires qui suivra tous les problèmes liés aux finances municipales (budget, comptes administratifs,...) ;
  - Un service des achats qui, reprenant ce qui était jusqu'à présent l'économat, en amplifiera la fonction et aura pour vocation à traiter de l'ensemble des achats et marchés passés par la ville de LILLE ;
  - Un service de l'Informatique dans le cadre duquel sera poursuivie la mise sur informatique des différentes fonctions municipales.

Il doit être dès aujourd'hui évident pour chacun que ce service des Achats et le service de l'Informatique sont des éléments essentiels de l'amélioration de la gestion de la ville de LILLE.

Si la charge de la mise en place de ces services est confiée à Monsieur FLOTIN et, selon toute vraisemblance à deux chefs de service qu'il conviendra de recruter en fonction de leur expérience dans ces domaines, on peut d'ores et déjà entrevoir la nécessité dans les prochaines années d'ériger ces services en véritables directions.



Service des  
Affaires Juridiques

La Direction des Affaires Juridiques, confiée à Monsieur DECOTTIGNIES est rattachée à cette Direction Générale avec laquelle elle entretient des liens privilégiés tant en ce qui concerne la fiscalité locale qu'en ce qui concerne l'ensemble des marchés et conventions passés par la Ville.

Outre ces domaines de compétence cette Direction des Affaires Juridiques poursuivra les tâches qui étaient les siennes en matière :

- d'opérations immobilières et d'urbanisme (sous son aspect réglementaire
- et de gestion du patrimoine municipal.

Le service des Etudes Juridiques est toujours rattaché à cette Direction à laquelle est confiée en outre à compter de ce jour le service de Médiation dont la mise en place, il y a un an a prouvé, plus que nécessaire, l'utilité et l'efficacité.

S'agissant des services techniques, ceux-ci sont placés sous la responsabilité de Monsieur Régis CAILLAU, Secrétaire Général Adjoint.

Services Techniques

Si l'autorité sur l'ensemble des services techniques s'exercera en liaison avec Monsieur DUFLLOT, nommé Directeur Général des Services Techniques,

Le Secrétaire Général Adjoint chargé des services techniques aura directement dans sa compétence :

- Le Bureau d'Etudes chargé de la conception de l'ensemble des projets municipaux ;
- Le Centre Technique Municipal qui est un outil opérationnel d'intervention directe en matière de service technique ;
- Le Garage Municipal au sujet duquel je souhaite que soit entrepris une réforme en profondeur ;
- l'Atelier des Théâtres qui, comprenant l'atelier des décors, doit voir sa consistance redéfinie en fonction de la mise en place de l'Opéra du Nord et de la présence des Centres dramatiques.

- Par ailleurs, j'ai personnellement souhaité qu'un chargé de mission auprès du Secrétaire Général Adjoint chargé des Services Techniques soit responsable des problèmes relatifs au devenir du Zoo et à l'attention à apporter aux problèmes posés par les animaux dans la ville de LILLE.
- Le Secrétaire Général Adjoint chargé des Services Techniques et le Directeur Général des Services Techniques seront assistés dans leur tâche par un Chef des Services Administratifs.

En tant que Directeur Général des Services Techniques, Monsieur DUFLOT, animera, sous l'autorité de Monsieur CAILLAU, cinq services techniques :

- Le Service de la Voie Publique confié à Monsieur DESCHAMPS, Ingénieur en Chef, Chargé de tous les problèmes relatifs à :  
(à titre d'exemples :)
  - .. permis de construire ;
  - .. circulation, taxis ;
  - .. signalisation ;
  - .. voie publique ;
  - .. halles et marchés ;
  - .. coordination de la propreté (les équipes de propreté étant décentralisées dans les quartiers).
- Le Service des Espaces Verts et de l'Environnement, confié à Monsieur LHOTELLIER, Ingénieur en Chef.
  - .. création et entretien des espaces verts ;
  - .. création et entretien des stades et terrains de sports ;
  - .. des espaces verts des H.L.M. ;
  - .. de la M.N.E. (Maison de la Nature et de l'Environnement)

- Le Service de la Construction, confié à Monsieur COSSART, Ingénieur en Chef.
  - .. responsabilité de toutes les réalisations municipales nouvelles ;
  - .. surveillance des chantiers...
- Le Service de la Gestion du Patrimoine, confié à Monsieur LACROIX, Ingénieur en Chef.
  - .. projets, marchés relatifs aux bâtiments communaux ;
  - .. service thermique et sanitaire ;
  - .. économies d'énergie...
- Le Service de l'Eclairage Public, confié à Monsieur BARBERY, Ingénieur en Chef.
  - .. éclairage public
  - .. service électrique et téléphonique.
- Enfin, une mention toute particulière doit être faite pour les Services Techniques d'HELLEMMES sur lesquels je souhaite voir le Directeur Général des Services Techniques et le Secrétaire Général Adjoint chargé des Services Techniques porter une très grande attention.

Telles sont les principales orientations du nouvel organigramme des services municipaux de LILLE.

Comme vous avez pu en juger, celles-ci répondent aux préoccupations que j'exprimais dans la lettre-cadre que j'adressais en Juillet à Monsieur DELEBARRE.

Bien entendu, tout n'est pas terminé et, d'ici au mois de Janvier, le Conseil Municipal sera, à chacune de ses réunions, saisi d'un rapport présentant de manière détaillée chacun des ensembles de services qui viennent d'être précisés.

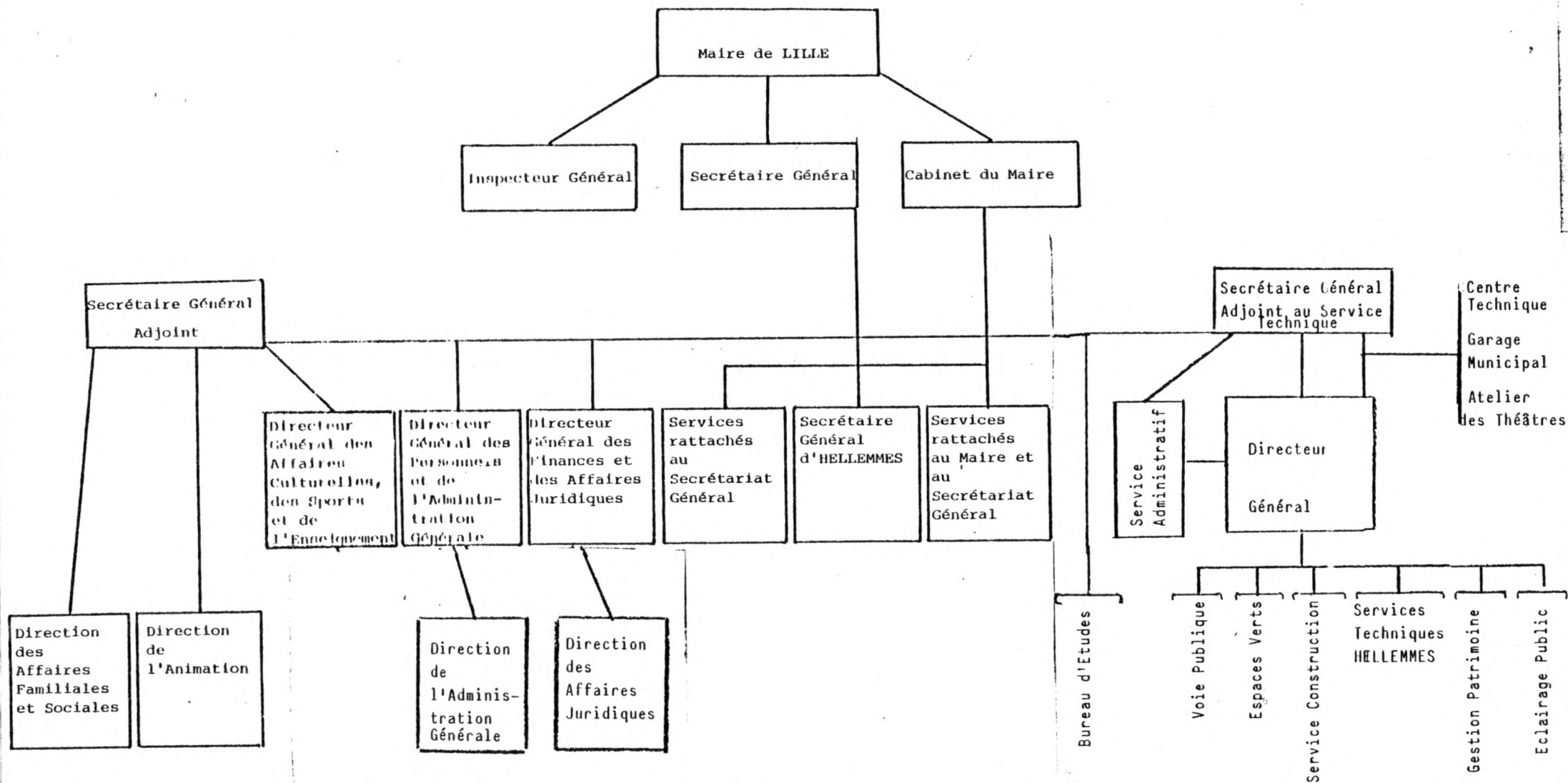
Services  
extérieurs

Cela sera vrai pour les services municipaux situés à l'Hôtel de Ville, mais cela sera vrai également pour les Services Extérieurs.

Il sera ultérieurement temps de revenir sur le détail de ceux-ci.

Je veux simplement aujourd'hui apporter quelques précisions allant dans le sens de la novation :

- Au niveau des Mairies de quartier : renforcement de la décentralisation
  - chaque Mairie de quartier disposera à terme :
    - .. d'un secrétaire de Mairie ;
    - .. de trois agents ;
    - .. d'une dactylo ;
    - .. d'un agent chargé de l'aide locale ;
    - .. d'un enquêteur social .
  - Les services de police de propreté sont également appelés à s'organiser autour des Mairies de quartier.
  - L'équipe du Centre-ville, bien que très axée sur l'intervention en matière de propreté, sera rattachée au Service des Mairies annexe
  - Création d'un poste de Chargé de Mission au Nouveau Siècle ;
  - Création d'un poste de Chargé de Mission au Centre d'information Municipale ;
  - Mise en oeuvre de la Bourse du Travail.





# M. Mauroy et ses 3.000 hommes

LS sont 3 000.

Employés de bureau, machinistes de théâtre, policiers sans arme, jardiniers, cuisiniers, femmes de ménage, fossoyeurs, laborantins, puéricultrices, maîtres-nageurs, balayeurs, chauffeurs, techniciens, mécaniciens, etc... 3 000.

Ce sont les employés municipaux. Ils ne sont pas vraiment fonctionnaires. Ils exécutent les décisions d'élus qui peuvent changer tous les sept ans. Ils sont les véritables permanents de l'hôtel de ville. L'Administration communale. Avec un grand A.

## Quatre mois pour discuter

Comment voulez-vous dans ces conditions que des conflits ne naissent pas avec les élus, transitoires par vocation sinon par définition ? Comment voulez-vous que les-dits élus n'essayent pas d'adapter à leur main un outil qui paraît parfois lourd, désuet, inadapte ? En un mot l'Administration. Avec un grand A. C'est ce qui se passe en ce moment à la mairie de Lille. On réorganise, on rationalise, on optimise. Les structures, il est vrai, avaient un peu vieilli. Pour lutter contre la caducité, on a trouvé un remède miracle : l'organigramme. C'est quelque chose comme un grand tableau avec des cases et des flèches. Quelque chose comme une reprise en main. Légitime au fond : les élus ne sont-ils pas les seuls comptables de la politique lilloise ?

C'est à ce jeu de l'organigramme qu'on joue depuis quelques temps sous le beffroi. C'est à ce

jeu qu'ont été conviés hier soir, les conseillers municipaux, pour une réunion extraordinaire. M. Mauroy a présenté le fameux organigramme-miracle. A la grande stupeur de certains de ses collègues : "Nous avons eu une heure pour prendre connaissance de ce projet" regrette M. Catesson (M.R.G.). Et M<sup>re</sup> Carbonneaux, pour le P.C. lui emboîte le pas : "Nous avons juste reçu ce document..." Il ne s'agit que d'une esquisse, précise alors le maire. "Une esquisse susceptible de révision et qui sera discutée avec tous les élus et avec les syndicats de la maison dans les quatre mois qui viennent".

## Une reprise en main

Pourquoi, alors, se presser tant ?

Peut-être y avait-il péril en la demeure ? En tout cas, cet organigramme-esquisse marque d'abord la volonté de M. Mauroy de reprendre les choses en main. Les leviers. Il place ses hommes de confiance aux postes essentiels et détermine des orientations nouvelles, où la volonté d'innover (appel à l'informatique) se mêle à celle de coller davantage à la réalité lilloise (décentralisation dans les quartiers, formation d'équipes opérationnelles, légères et efficaces...)

Voilà comment l'Administration municipale (avec un grand A) deviendrait un service public chaque jour plus efficient.

Et cela d'ici janvier 1981 sera l'objet de l'hôtel de ville d'un débat qui engage l'avenir de la municipalité actuelle. Celui de Lille, même.

# Le remaniement en gros et dans le détail

En fait, c'est à l'usure qu'on jugera de l'efficacité de ce nouvel organigramme auquel seront bientôt rattachés tous les services municipaux. Dans l'immédiat, pour le public, rien de changé : les guichets seront les mêmes et seul l'horaire des employés, compte tenu du nouveau cadre hebdomadaire, pourrait être susceptible de subir quelques modifications. Mais on en saura davantage dans les jours à venir.

Le nouveau dispositif qui paraît soulager le secrétaire général M. Delebarre dans sa tâche, semble lui donner également de meilleurs moyens de contrôle de cette énorme machine aux trois mille employés.

Ainsi, en dehors des services propres qui sont de sa compétence directe, deux secrétaires généraux ad-

jointés devront lui prêter main-forte dans deux domaines d'importance. M. Deroeux aura sous sa responsabilité l'ensemble des services administratifs relatifs aux questions familiales et sociales, à l'animation, au fonctionnement de l'ensemble des équipements culturels, sportifs et d'enseignement. Et M. Caillaud couvrira la totalité des services techniques.

A ces deux branches sont rattachées les différentes directions générales qui dépendent jadis directement de M<sup>re</sup> Ingelbert. On a voulu, à l'occasion de cette refonte, porter l'effort en direction des mairies de quartier dont le rôle doit être amplifié. Ce service des mairies annexes placées sous la coupe de M. Delebarre sera bientôt doté d'un personnel plus

nombreux auquel viendront s'ajouter les personnels de la police municipale et des services de propreté.

Dans la pénombre réservée au secrétaire général figure également le service « Planification-Développement », un service nouveau qui remplace en partie, l'ancienne délégation générale au Développement, qui était surtout branchée sur l'essor économique de la ville mais qui aura demain à surveiller la marche interne et le traitement des dossiers de la mairie.

Côté sanitaire et social, du ressort du nouveau secrétaire général adjoint, M. Deroeux, on note la création d'un service des personnes âgées. Mais, la nouvelle direction des affaires sanitaires aura également à se préoccuper de l'action familiale et sociale, de l'aide locale (compétence qui avait été retirée au Bureau d'aide sociale ce qui pose bien des questions sur le rôle propre au B.A.S.) et du bureau d'hygiène.

Les questions d'animation et de jeunesse dont la responsabilité incombait aussi à M. Deroeux seront directement traitées par une direction de l'animation confiée à M. Lebrun.

Trois autres grands services restent liés au secrétariat général : la direction générale du personnel (un nouveau bureau sera chargé de gérer le personnel intermittent susceptible de remplacer ou de pourvoir aux déficiences dans l'ensemble des services de la mairie), la direction de l'administration générale et la direction générale des finances où doivent être mis en place progressivement le service de l'informatique et le service des achats qui traitera les marchés passés par la ville.

Côté services techniques, on note peu de changements apparents tant pour ce qui est des hommes que l'ani-

maient jusqu'ici que pour les fonctions que cette direction était amenée à assumer : voirie publique, espaces verts, construction, gestion de patrimoine, éclairage public. Seul changement à constater, mais il est de taille, ce n'est plus M. Marquis qui contrôlera ce secteur. Celui-ci est devenu, hier soir, inspecteur général des services et veillera aux côtés du maire et du secrétaire général, à la bonne marche générale de l'entreprise municipale.

Son poste est nouveau tout comme l'est celui de M. Chanal, nommé chargé de mission au « Nouveau Siècle », tout comme l'est également celui de M. Douay, chargé d'animer un service d'information municipale dont, paraît-il, on sent le besoin sur le territoire lillois.

## ■ Un « Monsieur Animoux »...

On ne sait pas encore son nom, mais on sait depuis hier qu'un « Monsieur Animoux », chargé de mission auprès du secrétaire général adjoint des services techniques, aura pour premier souci le zoo lillois et l'ensemble des problèmes posés par les animaux dans la ville.

## ...et un « Monsieur Sécurité »

Ce ne sera pas une troupe en état d'alerte, mais le service « d'urgence et de sécurité », confié à M. Candela, responsable du GEDAL, doit permettre selon M. Mauroy, d'être à pied d'œuvre aussitôt qu'un accident survient sur le territoire de Lille (incendie) de manière à coordonner tous les efforts.

Ce service aura également pour mission de suivre les questions relatives aux nomades et... aux clochards qui commencent à inquiéter.

## Les 37 h 30 du personnel communal

A partir de lundi prochain, les fonctionnaires municipaux ne feront plus que 37 h 30 par semaine au lieu de 40 h.

M. Mauroy s'y était engagé au mois de juillet, après quatre jours de grève à l'hôtel de ville. Il a tenu sa promesse. Comment cela se fera-t-il sans nuire au service public, sans augmenter la charge de travail de chacun et sans embaucher ?

Nul ne le sait encore. Sauf peut-être le maire.

Mais ce qu'il sait bien le maire, c'est qu'il ne paiera pas les journées de grève qui l'ont conduit à cette décision. "Quand les employés municipaux, a-t-il répondu à M<sup>re</sup> Carbonneaux (P.C.) font grève contre le gouvernement, nous leur remboursons les heures perdues, mais quand ils débrayent contre nous, il ne faut pas nous demander de les payer en plus !"

D'autres améliorations vont être apportées à la situation des salariés de l'hôtel de ville : suppression par intégration des auxiliaires et de la catégorie 1 et établissement d'un plan de formation.

NORD-MATIN

NORD-ECLAIR

31 001 1980

## Décentraliser et innover : deux objectifs pour réorganiser les services de la ville

**R**ÉUNION exceptionnelle du Conseil municipal, réunion technique, réunion interne à la mairie serions-nous presque enclins à écrire. En effet, le seul dossier inscrit hier soir à l'ordre du jour, ne portait que sur des problèmes touchant au personnel municipal. Tout d'abord, comme l'avait promis en juillet au cours d'une réunion de l'assemblée communale M. Pierre Mauroy, le personnel de la mairie ne travaillera plus que 37 heures 30 par semaine. La mairie de Lille est la première de France à accorder cet avantage à son personnel. Et cette décision risque de faire tâche d'huile dans notre d'autres grandes villes, socialistes en particulier. M. Pierre Mauroy a également demandé la suppression de postes d'auxiliaires. Ceux-ci devront être progressivement intégrés dans le personnel. Enfin, la catégorie 1, la moins payée, va être progressivement supprimée.

Mais le gros dossier à l'ordre du jour, dossier qui n'en est qu'à sa première étude, et chaque nouvelle réunion du Conseil municipal étudiera, service par service, la réorganisation souhaitée, était le nouvel organigramme.

«La mise au point de l'organigramme sera le fruit d'une élaboration progressive qui devrait nous tenir jusqu'en fé-

vrier 81», déclarait M. Mauroy. C'est donc au début de l'année prochaine seulement que celui-ci sera vraiment opérationnel.

Néanmoins, jeudi soir, les grandes lignes de cette nouvelle organisation ont été définies. C'est ainsi qu'aux côtés du secrétaire général, M. Michel Delebarre, et des deux secrétaires généraux adjoints MM.

Régis Caillau et Pierre Derceux qui dirigent l'ensemble des services municipaux, on voit apparaître un nouveau poste, celui d'inspecteur général qui sera confié à M. Jacques Marquis. Il aura plus particulièrement tâche de suivre certains grands dossiers comme ceux du Nouveau-Siècle et de l'ensemble des abords de la Citadelle.

La plupart des grands autres services concernent non seulement leur chef, mais également leurs attributions. Toutefois, on crée de nouveaux services pour répondre aux besoins de la population comme celui du service d'urgence et de sécurité «capable de déterminer en liaison avec la hiérarchie municipale, les moyens municipaux qu'il convient de mobiliser en fonction des problèmes» (incendie, accidents...)

On crée également un service des mairies de quartier pour coordonner leur action et veiller au suivi des délibérations des conseils de quartier.

Une direction à l'animation est encore mise en place qui se chargera non seulement des fêtes et cérémonies mais également de l'animation et de la jeunesse.

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail dans notre prochaine édition sur ce nouvel organigramme. Mais signalons également que le personnel des mairies de quartier sera renforcé ; qu'une équipe du centre-ville sera créée, destinée à intervenir sur les problèmes de la propreté, et qu'enfin, la mise en place de deux postes de chargés de mission a été annoncée : l'un pour le Nouveau Siècle, M. Chanal, l'autre pour un très important centre d'information municipal, et qui sera confié à M. Pierre-Alain Douay.

### La discussion

«Réorganiser la maison n'est pas une chose facile», déclarait M. Catesson (MRG) en ouvrant la discussion. Ainsi rendait-il hommage à ceux qui en avaient eu la charge, tout en regrettant de ne pas avoir, avec beaucoup d'autres, été associés à leur réception, affirmant avoir pris connaissance du nouvel organigramme seulement une heure avant la séance.

M. Mauroy tenait à répondre aussitôt. Il ne s'agissait là que

d'une discussion et d'une mise en place progressive dont on ne verrait l'aboutissement que dans quelques mois. Repré-  
nant la parole, M. Catesson soulignait la nécessité de revenir à quelques idées essentielles : c'est aux élus rappelait-il, qu'il appartient de décider et aux services municipaux de mettre en œuvre leurs décisions. Le porte-parole des radicaux de gauche souhaitait aussi que la décentralisation affirmée au niveau des partis se retrouve également dans le travail des élus comme dans celui des fonctionnaires municipaux.

Sur ces deux points, M. Mauroy tenait à rassurer M. Catesson quant à ses intentions et à sa volonté. Mlle Carbonnau, au nom des élus communistes, affirmait ne pouvoir que prendre acte du projet de réorganisation des services de la ville n'en ayant eu connaissance que tardivement ; elle souhaitait que les organisations syndicales et le personnel soient consultés.

M. Thieffry (P.S.) soulignait la nécessité d'un meilleur parti suivi des relations avec les services de la Préfecture et de la C.U.D.L. Quant à M. Vailant, conseiller délégué au personnel (P.S.), il réaffirmait les principes ayant présidé à la réorganisation des services, principes qui ne pouvaient que contenter le Recteur Debeyre, intervenant au nom du groupe des personnalités qui s'estimait satisfait de la volonté de décentralisation affirmée hier soir.